AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0943
FR0007080254-FS0442

20 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

HOTEL REGINA PARIS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 19 avril 2016, complété notamment par un courrier reçu le 20 avril 2016, la société anonyme Franklin Finance[1] (51 avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 avril 2016, les seuils de 5% des droits de vote et 10% du capital de la société HOTEL REGINA PARIS et détenir 275 008 actions HOTEL REGINA PARIS représentant autant de droits de vote, soit 11,59% du capital et 7,21% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions HOTEL REGINA PARIS sur le marché.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société Franklin Finance et sa maison mère Franklin Finance International Sprl déclarent :

 - la totalité des titres présentement détenus, a fait l'objet d'une acquisition sur le marché sur fonds propres ;
 - la société Franklin Finance agit seule ;
 - envisager de poursuivre ses achats de titres en fonction des opportunités du marché, mais exclure d'acquérir le contrôle le contrôle de la société ;
 - n'envisager aucune stratégie particulière vis-à-vis de l'émetteur, ni aucune opération listée à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
 - n'être partie à aucun accord, ni instrument mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
 - n'avoir aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de l'émetteur ;
 - souhaiter accompagner la société HOTEL REGINA PARIS dans son développement sans solliciter de poste d'administrateur. »

[1] Contrôlée par la société Franklin Finance International Sprl.
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 372 468 actions représentant 3 813 257 droits de vote.